
Maître Frédéric NASSAU

Huissier de Justice

**4, rue aux Buttes
77540 ROZAY EN BRIE
tél. : 01.64.25.60.44.
mail : frederic.nassau77@gmail.com**

**PROCES-VERBAL
DE DESCRIPTION**



**Compétence territoriale
NATIONALE**

PROCES VERBAL DE CONSTAT

PREMIERE EXPEDITION

Maître Frédéric NASSAU

Huissier de Justice

4, rue aux Buttes

77540-ROZAY EN BRIE

Tél : 01 64 25 60 44

mail: frederic.nassau77@gmail.com

COMPETENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITORIAL NATIONAL

Maître Frédéric NASSAU
Huissier de Justice
4, rue aux Buttes
77540 ROZAY EN BRIE
TEL : 01.64.25.60.44
Mail : frederic.nassau77@gmail.com

LE TRENTE SEPTEMBRE
DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
A DIX HEURES

PROCES VERBAL **DE DESCRIPTION**

A LA DEMANDE DE :

S.A. BNP PARIBAS PERSONNAL FINANCE « BNP PARIBAS PF »
dont le siège social est 1 boulevard Haussmann 75009 PARIS, immatriculée au
RCS de PARIS 542 097 902, agissant poursuites et diligences de son Président
directeur général domicilié audit siège en cette qualité.

AGISSANT EN VERTU :

- d'une requête adressée au Juge de l'Exécution du Tribunal
Judiciaire de MEAUX le 07 septembre 2021.
- d'une ordonnance rendue par Juge de l'Exécution du Tribunal
Judiciaire de MEAUX le 14 septembre 2021.

Dont copies sont annexées au présent acte.

Aux fins de dresser un procès-verbal de description de biens immobiliers sis commune de MEAUX (77100), 43 rue de la Crèche, appartement 2ème étage, lot n°225.

Requis à cet effet :

Nous, Maître Frédéric NASSAU, Huissier de Justice à la résidence de ROZAY EN BRIE (77540), 4, rue aux Buttes, soussigné,

Nous sommes transportés ce jour, commune de MEAUX (77100), 43 rue de la Crèche, appartement 2ème étage, lot 197 appartement n°225.

En présence d'un représentant du Commissariat de Meaux et d'un serrurier.

Où étant nous avons constaté ce qui suit :

Absence de Mme LELONG Michèle ou de toute autres personnes.

CONSTATATIONS

I. GENERALITES

Il s'agit d'un appartement avec accès par ascenseur sécurisé.

Absence de commerce à proximité immédiate.

Absence d'installation industrielle ou de voie de grand trafic à proximité immédiate.

Chauffage électrique par convecteurs.

En cours de déménagement.

Selon le gardien le logement est occupé par l'actuelle propriétaire mais des signes de déménagement en cours sont visibles.

I. EXTERIEUR

- Murs enduits propre.
- Volets roulant PVC.

➤ Balcon

- Balcon en demi-cercle donnant sur le devant.
- Accès par les portes fenêtres de la salle à manger.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

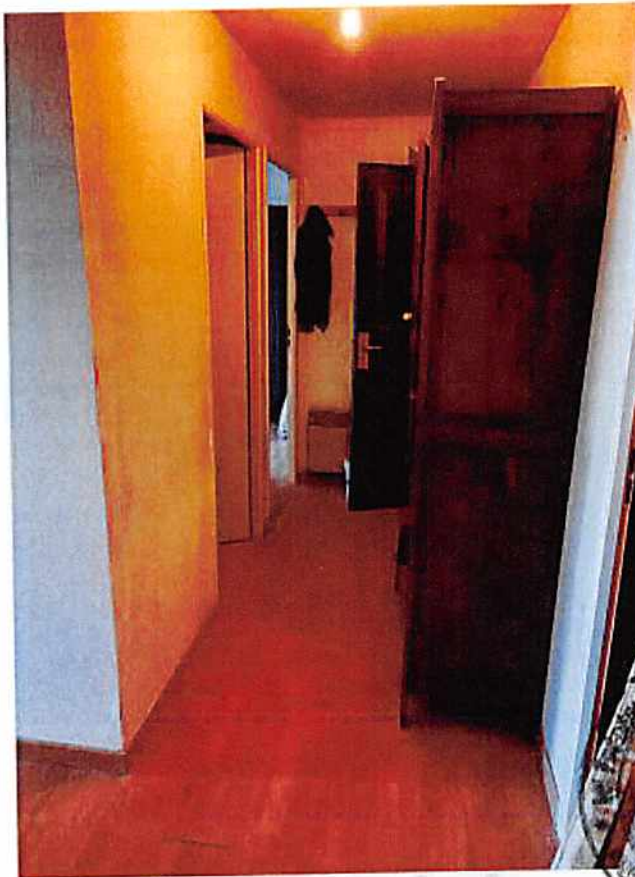
II. INTERIEUR

➤ Entrée

- Porte aluminium marron munie d'un oculus.
- Sol revêtu de parquet flottant fatigué.
- Murs et plafond passés en blanc.
- Présence d'un interphone, d'un convecteur, de deux interrupteurs et d'une prise de courant.



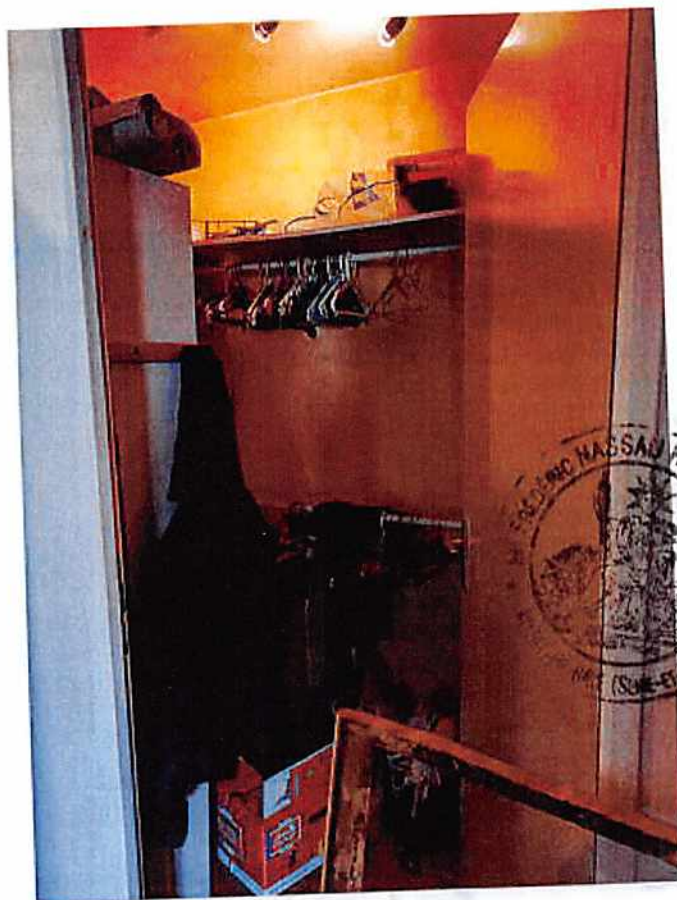
REPUBLIQUE FRANÇAISE



➤ Dressing

- Plafond passé en blanc et murs en papier peint jaune.
- Sol revêtu de parquet flottant en état.
- Présence d'un bouton de lumière et d'un point de lumière.

REPUBLIQUE FRANÇAISE



➤ Séjour

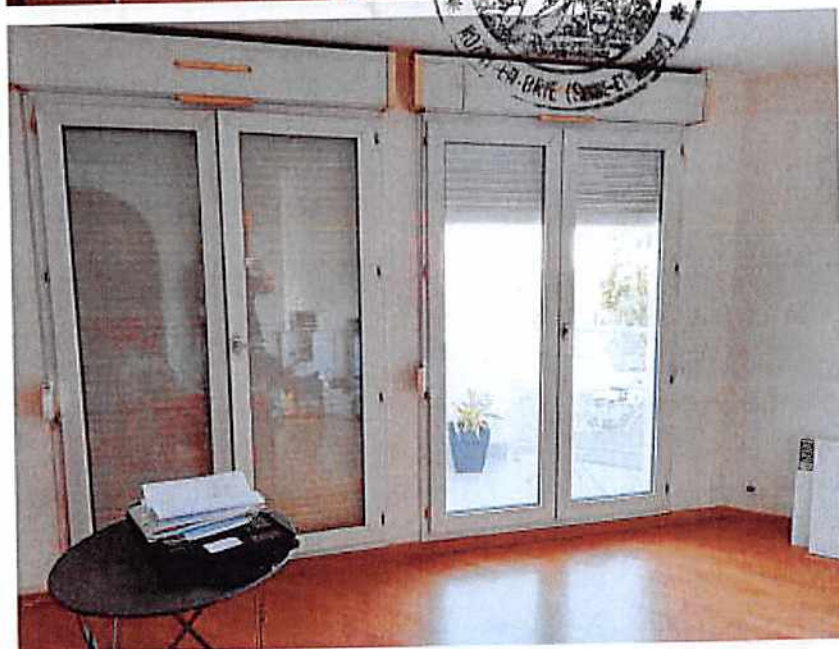
- Murs et plafond passés en blanc.
- Sol revêtu de parquet flottant en état.
- Une fenêtre sur l'avant PVC blanc double vitrage avec volet roulant.
- Présence d'un bouton de lumière, de deux prises, d'un point de lumière et un convecteur.

REPUBLIQUE FRANÇAISE



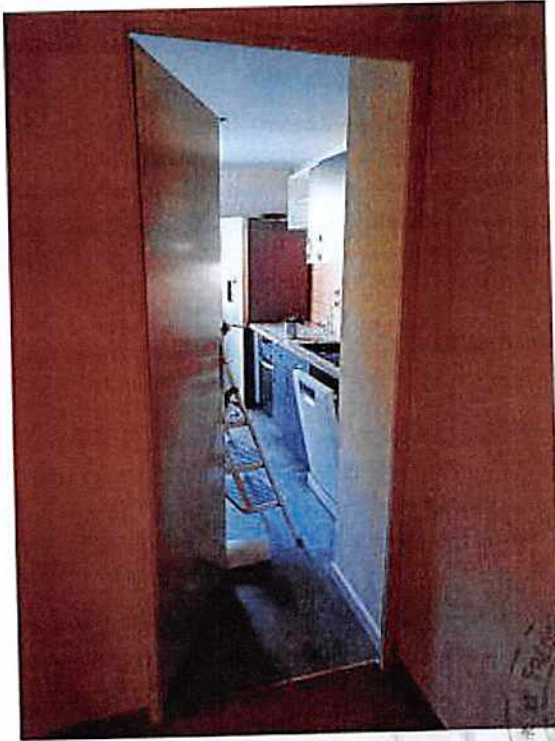
➤ Salle à manger

- Murs et plafond passés en blanc.
- Sol revêtu de parquet flottant en état.
- Deux portes fenêtres sur l'avant avec leurs volets roulants.
- Présence d'un bouton de lumière, six prises de courant, d'un point de lumière ainsi qu'une prise téléphone, une prise TV et un convecteur.

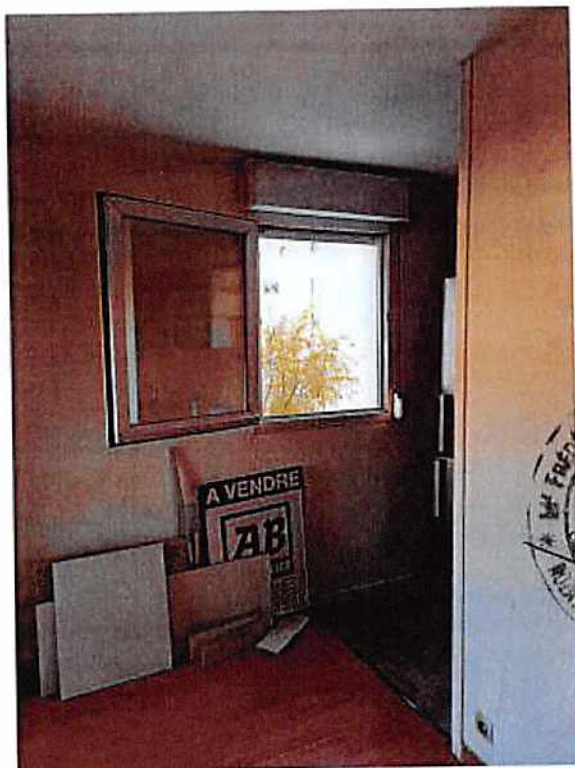


➤ Cuisine

- Une fenêtre sur le côté PVC blanc avec volet roulant.
- Cuisine aménagée munie d'un évier un bac en résine noir et d'un mitigeur.
- Meubles de rangement ; appareils électroménagers intégrés
- Sol en linoléum gris, murs et plafond blancs avec crédence en carrelage crème.
- Présence d'un bouton de lumière, d'un point de lumière et de cinq prises.



REPUBLIQUE FRANCAISE



➤ Toilettes

- Cuvettes et chasse d'eau en dossier en céramique blanche.
- Plafond blanc, mur en papier tissé.
- Sol revêtu de parquet flottant en état.

REPUBLIQUE FRANÇAISE



➤ Couloir accès chambres

- Murs et plafond en blanc.
- Sol revêtu de parquet flottant en état.
- Présence d'un bouton de lumière, d'un point de lumière et d'une prise.

REPUBLIQUE FRANÇAISE



➤ Première chambre à coucher

Donnant sur l'arrière.

- Porte intérieure isoplane munie de béquilles et serrure.
- Murs et plafond passés en blanc.
- Sol revêtu de parquet flottant en état.
- Une fenêtre de donnant sur le côté en PVC blanc avec volet roulant.
- Présence d'un bouton de lumière, d'un point de lumière, trois prises et un convecteur.



FRANCAISE

➤ Seconde chambre

Pièce traversante.

- Porte intérieure isoplane munie de béquilles et serrure.
- Murs et plafond passés en blanc.
- Sol revêtu de parquet en lamellé fortement usé.
- Une lucarne sur l'avant ; châssis en bois peint et double vitrage.
- Présence d'un bouton de lumière, d'un point de lumière, trois prises et un convecteur.





➤ Salle de bains

Donnant sur l'arrière.

- Porte isoplane et verrouillage.
- Murs partiellement carrelés et peints.
- Plafond en blanc.
- Sol partiellement carrelé et jointé ; une partie constituée d'une chape non revêtue.
- Lavabo une vasque muni d'un mitigeur, miroir et marquise lumineuse dessus ; meuble en stratifié dessous.
- Baignoire munie de sa robinetterie ; absence de tablier.
- Présence d'un point de lumière et d'un convecteur.



➤ Buanderie

- Murs et plafond en blanc.
- Sol lino gris.
- Présence d'un ballon d'eau de 300 Litres.



FRANCAISE

Partie annexe

- Box garage n°80, en sous-sol (niveau -2).

Porte fermée – local d'apparence vide.

Et de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

Coût : trois cent trente-cinq euros

Coût - Décret n° 2016-230
du 26/02/16 :

Emol. Art R444-3 C Com.271.30	
Transp. Art A.444-48	7.67
Total H.T.	279.17
Total TVA.....	55.83
Total Euro TTC.....	335.00



Maître Frédéric NASSAU
Huissier de Justice

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXES

Requête et ordonnance
Clichés immeuble



REPUBLIQUE FRANCAISE

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE / LELONG Dossier : 24364 BLC/SL

REQUETE AFIN DE DESIGNATION D'UN HUISSIER

*à Monsieur Le Juge de l'Exécution
du TRIBUNAL JUDICIAIRE de MEAUX*

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE « BNP PARIBAS PF »
Société Anonyme, au capital de 546 601 552 €
Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris
RC PARIS 542 097 902
Représenté par son Président, domicilié au dit siège

Ayant pour Avocat :

La SELARL PUGET LEOPOLD COUTURIER
PARIS 9^{ème} 24 rue Godot de Mauroy
Tél. : 01 47 66 59 89 Fax 01 47 63 35 00

AYANT POUR AVOCAT POSTULANT

La SELAS -NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS
6 rue Aristide BRIAND - BP 3
77100 MEAUX
PAR LE MINISTERE DE Me NEGREVERGNE
Avocat au Barreau de Meaux
Téléphone : 01.64.34.14.07
Chez qui domicile est élu pour la présente procédure et ses suites.
Qui se constitue

A L'HONNNEUR DE VOUS EXPOSER :

Qu'elle a fait délivrer le 21/07/2021 par le Ministère de Me NASSAU, Huissier de justice à ROZAY EN BRIE (77) un commandement de payer valant saisie immobilière à Mme LELONG Michelle

Que plus de 8 jours se sont écoulés, sans que le paiement de la créance de la société ne soit effectué. et ce, conformément à l'article L 142-3 du CPCE

Que dès lors, le créancier souhaite poursuivre et faire établir un procès verbal de description des lieux objet du commandement de payer valant saisie conformément à l'article R322-1 du CPCE et L 322-2 du CPCE

Que Me NASSAU n'a pas pu procéder à sa mission et a établi le 02/09/2021 un PV de description converti en PV de tentative.

S'appliquent les articles L 142-1 et L 142-2 du CPCE :

« Je me suis rendu ce jour commune de MEAUX Résidence Le Parvis à l'adresse du requis afin de dresser un PVD, la personne n'a pas répondu à mes appels réitérés, la certitude du domicile étant établi et l'ouverture judiciaire impossible, j'ai laissé un avis de passage et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent PV pour valoir et servir ce que de droit »

Il y est précisé que Me NASSAU s'est rendu plusieurs fois sur les lieux saisis qui sont le domicile de Mme LELONG »

En conséquence la société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, créancier poursuivant, sollicite l'autorisation de Monsieur le Juge de l'Exécution de faire désigner Me NASSAU, Huissier de justice à l'effet d'établir un procès verbal de description des biens appartenant à Mme LELONG et situés à :

MEAUX (77100) Résidence Le Parvis 43 rue de la Crèche
cadastré BI n° 741 pour 15 a 91 ca

Lot 80

1 Garage n°80

Et les 2/10 000èmes des parties communes générales

Lot 197

Bâtiment B ; 2^{ème} étage, couloir droite porte du fond

Un APPARTEMENT de 4 pièces principales avec Balcon portant le n°225

les 153/10 000èmes des parties communes générales

Il sollicite également que l'huissier puisse se faire assister par un géomètre pour établir la superficie loi CARREZ.

Et ce, pour connaître la description exacte des lieux, leur composition, leur agencement (distribution interne), l'état général de l'immeuble et du bien, objet du commandement de saisie,

les conditions d'occupation, plus généralement la mention des droits dont les occupants se prévalent,

Ainsi que le nom du SYNDIC de la copropriété,

de désigner un Huissier, avec mission d'établir un procès-verbal de description AVEC PHOTOS.

C'est pourquoi l'exposant demande qu'il vous plaise, Monsieur le Juge de l'Exécution de désigner Me NASSAU Huissier compétent territorialement ou tel autre huissier que vous souhaiteriez, lequel avec l'assistance d'un serrurier, de la force publique et de tout autre autorité compétente, procédera, en cas de refus de l'occupant, à l'ouverture forcée des issues des biens ci-dessus désignés pour établir un procès verbal descriptif des biens immobiliers ci-avant désignés, selon les termes de la requête et ce, conformément à l'article L 142-1 et L 142-2 du CPCE.

**SOUS TOUTES RESERVES
ET CE SERA JUSTICE.**

Le 07/09/2021

P.J. :

- commandement de payer valant saisie du 21/07/2021
- PV de tentative du 02/09/2021

NEGREVERGNE FONTAINE DESENLIS
Avocats à la Cour
6, rue Aristide Briand - BP 3
77100 MEAUX
Tél : 01.64.34.14.07 - Fax : 01.64.34.41.19

M. Lelong 21/60

ORDONNANCE

NOUS, Mme PITON

JUGE DE L'EXECUTION près le Tribunal Judiciaire de MEAUX

Vu la requête qui précède et les pièces y annexées selon liste jointe à ladite requête.
VU LES ARTICLES R322-1 du CPCE et L 322-2 du CPCE

Commettons Me NASSAU
Huissier de Justice
A ROZAY EN BRIE (77540) 4 rue aux Buttes

ou tout autre Huissier en cas d'empêchement, avec mission de se rendre sur place :

MEAUX (77100) Résidence Le Parvis 43 rue de la Crèche
cadastré BI n° 741 pour 15 a 91 ca

Lot 80
1 Garage n°80
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales

Lot 197
Bâtiment B ; 2^{ème} étage, couloir droite porte du fond
Un APPARTEMENT de 4 pièces principales avec Balcon portant le n°225
les 153/10 000èmes des parties communes générales

) _____

Dans le bien appartenant à :- Mme LELONG Michèle Lucienne Marie-Thérèse
née le 26/05/1962 à AMIENS

A la requête de :BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE « BNP PARIBAS PF »
Société Anonyme, au capital de 546 601 552 €
Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris
RC PARIS 542 097 902
Représenté par son Président, domicilié au dit siège

Et ce, en vertu d'un acte notarié dûment en forme exécutoire du 12/11/2009 reçu par Me LOISON
NOTAIRE associé à MEAUX contenant vente et prêt par BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE
d'un montant en principal de 153 050 €

à l'effet d'établir un **procès verbal de description**, qui sera annexé au cahier des conditions
de la vente, et ce, conformément aux articles L 142-1 et L 142-2 du CPCE

pour :

- Décrire les lieux, leur composition, leur superficie,
- Relater les agencements, leur consistance, l'état général des lieux,
- Relater les conditions d'occupation, se faire remettre tous baux, ou tout contrats de sous location, quittances de loyer ou indemnités d'occupation
- plus généralement la mention des droits dont les occupants se prévalent,

Ainsi que le nom du SYNDIC de la copropriété,

Disons que l'huissier pourra être assisté d'un Géomètre à l'effet d'établir la superficie loi CARREZ du bien objet du procès verbal.


Disons que la présente ordonnance sera opposable non seulement aux parties en cause, mais également à toutes les personnes occupant tout ou partie des biens et droits immobiliers concernés.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

Constatons que de plein droit la présente ordonnance est exécutoire sur minute.

Fixons à € la provision que la Société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE sera tenue de verser à l'huissier concerné. *non payé par la kik*

FAIT A Heaux
en notre Cabinet 7410912021
LE



Maître Frédéric NASSAU

Huissier de Justice

4, rue aux Buttes

77540-ROZAY EN BRIE

Tél : 01 64 25 60 44

mail:

frederic.nassau77@gmail.com

77540 ROZAY EN BRIE

2473-2909

**SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE RENDUE
SUR REQUETE**

Référence à rappeler

Dossier : 50687

Ligne directe du gestionnaire de votre
dossier **01.64.25.60.44**

LE TRENTE SEPTEMBRE

DEUX MILLE VINGT ET UN

1ère EXPEDITION

**Maître Frédéric NASSAU, Huissier de Justice à la résidence de ROZAY
EN BRIE (77540), 4, rue aux Buttes, soussigné,**

A :

Madame LELONG Michèle demeurant 43 rue de la Crèche Bât B, 2ème étage 77100 MEAUX
où étant et parlant à comme il est indiqué ci-après

A LA DEMANDE DE :

S.A. BNP PARIBAS PERSONNAL FINANCE « BNP PARIFBAS PF » dont le siège social est
1 boulevard Haussmann 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS 542 097 902, agissant
poursuites et diligences de son Président directeur général domicilié audit siège en cette
qualité.

Elisant domicile en mon étude ainsi qu'en mairie de tous lieux d'exécution..

Je vous signifie et laisse copie, annexé à celles des présentes, d'

-Une requête du 07/09/2021 présentée au Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire
de MEAUX.

-Une ordonnance rendue sur requête par le Juge de l'Exécution du Tribunal
Judiciaire de MEAUX en date du 14 SEPTEMBRE 2021. .

TRES IMPORTANT

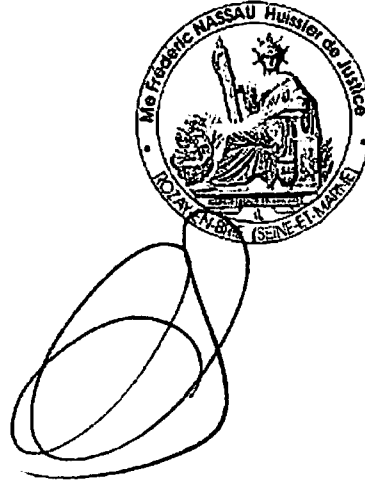
Par application de l'article 495 du Code de Procédure Civile, l'ordonnance rendue sur requête est exécutoire au seul vu de la minute.

Par application de l'article 496 alinéa 2 du Code de Procédure Civile, s'il est fait droit à la requête, tout intéressé peut en référer au juge qui a rendu l'ordonnance.

Par application de l'article 497 du Code de Procédure Civile, le juge a la faculté de modifier ou de rétracter son ordonnance, même si le juge du fond est saisi de l'affaire.

Vous pouvez demander au juge ayant rendu l'ordonnance de modifier ou de rétracter son ordonnance; le juge est alors saisi comme en matière de référé.

Sous toutes réserves.



Maitre Frédéric NASSAU
Huissier de Justice
4, rue aux Buttes
77540-ROZAY EN BRIE

Tél : 01 64 25 60 44

frederic.nassau77@gmail.com

77540 ROZAY EN BRIE

mail:

PROCES-VERBAL DE SIGNIFICATION

Référence à rappeler : 50687

2473-1010

Signi Ord sur requête.....

Ce document a été remis :

PAR HUISSIER DE JUSTICE

La copie destinée à Madame LELONG Michèle
lui a été signifié le JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021 .

Par dépôt de ladite copie EN NOTRE ETUDE.

La signification « à personne », s'étant avérée impossible en raison des circonstances suivantes :

- le destinataire est absent lors de notre passage
- le lieu de son travail nous est inconnu
- aucune personne n'est présente au domicile au moment de notre passage

Le nom du destinataire figure sur :

- L'interphone où nous avons sonné sans obtenir de réponse
- La boîte aux lettres

La copie du présent acte a été déposée en notre étude sous enveloppe fermée ne portant d'autre indication que d'un côté, les nom et adresse du destinataire de l'acte et de l'autre côté, le cachet de l'Huissier de Justice apposé sur la fermeture du pli. Un avis de passage daté a été laissé ce jour au domicile conformément à l'article 656 du C.P.C et la lettre prévue par l'article 658 du C.P.C comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et rappelant les dispositions du dernier alinéa de l'article 656 du C.P.C a été adressée au destinataire avec copie de l'acte de signification au plus tard le premier jour ouvrable suivant la date du présent.

Coût - Décret n° 2016-230 du 26/02/16:

Emol. Art R444-3 C Com.	51.06
Transp. Art A.444-48	7.67
Total H.T.	58.73
Total TVA	11.75
Affr. Art A.444-48(1)	2.94
Total Euros TTC	73.42

Le coût du présent acte est de :
SOIXANTE-TREIZE EUROS QUARANTE-
DEUX CENTIMES

Visé par nous les mentions relatives à la
signification.

Chaque copie comporte 6 pages

+ feuille de signification.

Maitre Frédéric NASSAU



Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 11275
Date du repérage : 30/09/2021
Heure d'arrivée : 09 h 32
Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habitabilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Seine-et-Marne Adresse : 43 rue de la Crèche Commune : 77100 MEAUX Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : 2ème étage, Lot numéro 225,	Désignation du propriétaire <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : . Société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE Adresse : 43 rue de la Crèche 77100 MEAUX
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) Nom et prénom : Société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE Adresse : 43 rue de la Crèche 77100 MEAUX	Repérage Périmètre de repérage : -
Désignation de l'opérateur de diagnostic Nom et prénom : LORAIN Sandrine Raison sociale et nom de l'entreprise : BATIS CONTROLES Adresse : 16 Rue des Cours Neuves 77135 PONTCARRE Numéro SIRET : 831222302 Désignation de la compagnie d'assurance : ... Cabinet Condorcet Numéro de police et date de validité : 86517808/808109034 / 30/09/2021	
Superficie privative en m² du ou des lot(s)	

Surface loi Carrez totale: 77.67 m² (soixante-dix-sept mètres carrés soixante-sept)
Surface au sol totale: 77.67 m² (soixante-dix-sept mètres carrés soixante-sept)

Résultat du repérage

Date du repérage : **30/09/2021**
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant
Liste des pièces non visitées :
Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
2 - Entrée	6.45	6.45	
2 - WC	1.68	1.68	
2 - Dégagement	2.9	2.9	
2 - Buanderie	1.72	1.72	
2 - Salle de bain	3.88	3.88	
2 - Chambre 1	10.12	10.12	
2 - Chambre 2	10.96	10.96	
2 - Dressing	3.6	3.6	
2 - Cuisine	6.55	6.55	
2 - Salon	9.95	9.95	
2 - Séjour	19.86	19.86	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale: 77.67 m² (soixante-dix-sept mètres carrés soixante-sept)
Surface au sol totale: 77.67 m² (soixante-dix-sept mètres carrés soixante-sept)

Résultat du repérage - Parties annexes

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Sous-Sol 2 - Garage	15.22	15.22	

Fait à **PONTCARRE**, le **30/09/2021**Par : **LORAIN Sandrine**

BÂTIS CONTRÔLES
16 rue des Cours Neuves
77135 PONTCARRE
Tel : 01 64 66 85 28
contact@batiscontroles.com
RCS Melun 831 222 302

Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



Numéro d'accréditation
4-0598
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

W.CERT
« CERTIFICATION DE COMPÉTENCES

«Version 01»

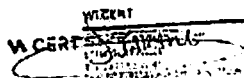
Décerné à : **LORAIN Sandrine** Sous le numéro **C063-SE09-2017**

DOMAINE (S) CONCERNE (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 04/07/2018 Au 20/12/2022
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	X
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 04/07/2018 Au 13/11/2022
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 04/07/2018 Au 13/11/2022
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION A U PLOMB	Du 04/07/2018 Au 13/11/2022
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 04/07/2018 Au 13/11/2022
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	X
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 04/07/2018 Au 13/11/2022

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de maîtrise en des compétences des personnes physiques opérant des constat de risque d'exposition au plomb ou agissant pour réaliser des diagnostics plomb des biens immobiliers d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification maître par l'arrêté du 7 novembre 2011 ; Arrêté du 26 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages d'évacuation périodique de l'état de conservation des installations et produits contenant de l'amiante, et d'évaluer l'état après travaux dans les immeubles classés et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 18 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique au préalable de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2006 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2009 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 septembre 2009, 2 décembre 2011 et 10 avril 2015

Délivré à Thionville, le 04/07/2018
Par W.CERT



W.CERT - 16, rue Villars - 57 100 THIONVILLE
Tél : 03 72 57 32 42 - mail : contact@qualit.compcompetences.com
S.A.R.L. au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Cofc 416 / CAF 712 26 D'ISRET 829859263010

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

Société **BATIS CONTROLES**
16 rue des cours neuves
77135 PONTCARRE
Siret n°831 222 302 0018

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 86517808/808109034.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

Assainissement Autonome - Collectif	Millièmes de copropriété
Evaluation Périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	Certificat de norme d'habitabilité dans le cadre de l'obtention d'un prêt conventionné et/ou d'un prêt à taux zéro
Diagnostic Accessibilité (Hors ERP)	Recherche de métaux lourds (Hors Détection toxique chez l'Homme)
Diagnostic amiante avant vente	Diagnostic acoustique
Diagnostic de performance énergétique	Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux (Hors milieu industriel)
DRIPP- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb	Diagnostic humidité
Etat des installations de gaz (Dossier de diagnostic technique)	Vérification des équipements et installations incendie (Hors ERP)
Diagnostic surface habitable Loi Boutin	Test d'infiltrométrie sur l'enveloppe des bâtiments
Diagnostic monoxyde de carbone	Thermographie infrarouge
Diagnostic radon	Attestation de prise en compte de la réglementation thermique
Diagnostic sécurité piscine	Etat des risques et pollutions
Diagnostic termites	Certificat de décence (loi SRU 2000-1208 SRU du 13/12/2000)
Dossier technique amiante	Diagnostic Ascenseur Loi ROBIEN
Etat de l'installation intérieure de l'électricité des parties privatives et communes (DTT)	
Etat des lieux locatifs	
Exposition au plomb (CREP)	
Loi Carrez	

La garantie du contrat porte exclusivement :

- Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,
- Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation

Période de validité : du 01/10/2021 au 30/09/2022

Entreprise au capital de 1000 euros
2 rue Grignan 13001 Marseille
contact@cabinetcondorcet.com - www.cabinetcondorcet.com
Siret : 831 222 302 0018 - RCS Melun 831 222 302 - SIREN 831 222 302 - SIRET 8312223020018
Société de droit français - Siège social : 2 rue Grignan 13001 Marseille - France
SAS au capital de 1000 euros - RCS Melun 831 222 302 - SIREN 831 222 302 - SIRET 8312223020018 - Sous le contrôle de la loi N° 2017-75 du 28/01/2017 relative à la transparence de l'information financière et au développement durable



L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128-01-2013, des conventions spéciales n° 41323-01-2013 et des conditions particulières (feuillelet d'adhésion 808109034), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

04 72 30 90 00
7 rue Gignan 13001 Marseille
contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com
Société Régistree au Tribunal de Commerce de Marseille - 30 rue de la République - 13001 Marseille



TABLEAU DE GARANTIE

Responsabilité civile « Exploitation »	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : dont :	9 000 000 € par sinistre
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	150 000 € par année d'assurance
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	750 000 € par année d'assurance
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	300 000 € par sinistre
Responsabilité civile « Professionnelle » (garantie par Assuré)	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : dont :	300 000 € par sinistre avec un maximum de 500 000 € par année d'assurance
- Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations :	30 000 € par sinistre
Défense – Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	15 000 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 15 septembre 2021

POUR LE CABINET CONDORCET

Tel : 04 91 26 90 40
 2 rue Cugnot 13001 Marseille
 contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com
 RCS Melun 831 222 302 - SIREN 831 222 302 - SIRET 83122230200018 - Assurance RCP N°86517808 / 808109034

Attestation sur l'honneur

Je, soussignée LORAIN Sandrine, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L. 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.